

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 27 JUN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoir : 3

Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :Thierry BEUROIS représenté par JF  
FRAUDEAUJacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ  
Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS**DELIBÉRATION N° 119****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : CONSTRUCTION DE L'AGORA – DEMANDE DE SUBVENTION  
(CONTRAT DE RURALITE- DSIL )**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que depuis 2015, la commune de Naintré s'est engagée dans **une démarche participative de développement durable** du territoire à travers l'agenda 21 local (aujourd'hui agenda 2030).

Le projet co-construit, consiste à faire de Naintré une ville ouverte et attractive où il fait bon vivre ensemble et où l'on s'épanouit dans un environnement de qualité.

Ainsi, la nécessité de faire apparaître un **véritable cœur de ville** au sein de la commune a émergé sous la forme d'une Agora (halle couverte).

Cet équipement se situera le long de l'avenue Jean Jaurès et portera le nom "espace des frères Pagé".

Le montant estimatif des travaux est de 158 333,33 € HT.

Dans le cadre de son contrat de ruralité avec la CAGC, l'État peut subventionner ce type de travaux au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) .

**Le plan de financement** est le suivant :

- Fond de concours CAGC (35%) , soit :	55.416,66 €
- Contrat de ruralité (30%) , soit :	47.500,00 €
- Fonds propres (35%), soit :	55.416,67 €

**Total** 158.333,33 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la construction de cet équipement ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention auprès de l'État.

----

**VU** le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtelleraut,

**Considérant** que le projet de construire une Agora répond au besoin de créer un véritable cœur de ville,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la construction de l'Agora dénommée "espace des frères Pagé" pour un montant de 158.333,33 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention dans le cadre du contrat de ruralité,
- **charge** Mme la maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le : **03 JUL. 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le  
**03 JUL. 2019**

